

Parent : emmerdeur public N°1 !

« *Il faut éliminer totalement les parents de l'école !* », c'est ce que j'ai lu il y a quelques temps dans le blog de JP BRIGHELLI. Heureusement que leur élimination ne concernait que l'école puisqu'il faut bien qu'ils lui fournissent de quoi exister, à cette école !

Bien sûr, pour la commodité, le parent est transformé en « parent d'élève ». Curieuse association sémantique. Dans le langage courant, le parent est un géniteur, celui qui donne naissance et qui protège. Un parent ne peut donc générer qu'un enfant, jamais un élève.

Par contre qui peut, peut-être, générer un élève ? L'école et ses enseignants bien évidemment. La parente d'un élève, c'est l'école ! L'élève étant alors un objet à façonner. Le système éducatif est bien conçu comme une chaîne industrielle de production : détermination de l'objet à produire et de ses caractéristiques, découpage des opérations à effectuer (greffage des connaissances) dans une succession de maillons (programmes, matières, classes), vérification à chaque maillon de la conformité de la production, etc.). De par son essence, il ne peut logiquement « traiter » que des objets.

L'enfant, pendant une partie de sa construction d'enfant en adulte, change quotidiennement de l'état enfant (sujet) à l'état d'élève (objet), son géniteur devant le laisser aux bons soins de professionnels, les yeux fermés.

L'élimination du parent en tant que personne n'est donc pas forcément une volonté délibérée de ceux qui font fonctionner le système éducatif, c'est le système lui-même qui le nécessite, aussi bien pour son fonctionnement que pour s'auto-protéger. Toute dérogation le perturbe ou risque de le perturber. Dans la logique de la transmission des savoirs dans une chaîne tayloriste, JP BRIGHELLI a parfaitement raison ! Dans cette logique il a raison sur bien d'autres points !

Mais, paradoxalement, le système fait ressurgir le parent quand il n'arrive pas à produire les objets conformes à ce dont il a besoin, c'est-à-dire de « bons élèves ». Soit il lui demande de contribuer avec son pouvoir de parent (qu'alors il reconnaît) au façonnage de l'élève. Qu'il était bon le temps où la moindre punition était redoublée à la maison ! Soit il l'accuse d'être la cause de cette non-conformité ou se défause sur lui de l'échec scolaire qui n'est qu'un écart de conformité avec la norme prédéterminée de la chaîne scolaire. Et on instaure la « rééducation (1) » parentale !

Le système place alors le parent dans une position impossible. Par nature, par nécessité affective, par nécessité même biologique, la fonction du parent est d'être derrière son enfant, son soutien, le lien se relâchant peu à peu jusqu'au terme de la conquête de l'autonomie, l'état adulte. Ce lien se traduisant par la confiance de l'enfant vis-à-vis de son parent : le parent-recours Cette situation impossible est particulièrement visible dans cet exemple : Il est devenu courant de convoquer simultanément le parent et son enfant en cas de problème scolaire. Généralement l'intention est manifeste : obtenir ce que l'on peut appeler la complicité du parent avec l'école. Souvent il s'agit d'accentuer la pression. Or l'objet de ce qui peut quand même être une concertation n'est pas la même pour deux des protagonistes : pour l'enseignant, c'est un élève, pour le parent, c'est son enfant. Si le parent joue le jeu demandé, il cesse d'être dans sa fonction affective, c'est tout au moins pris comme cela par l'enfant. L'école contribue alors au délitement d'un lien affectif dont on se plaindra ensuite qu'il n'existe plus : la perte de l'autorité c'est aussi la perte de confiance. Si le parent ne joue pas le jeu et défend son enfant, ce qui est dans sa fonction, il rend la position future de celui-ci dans l'école encore plus difficile.

Il y a donc une première contradiction impossible à résoudre dans le système actuel : tout le monde s'accorde pour considérer le parent comme totalement responsable affectivement, matériellement et même juridiquement de son enfant en même temps que responsable de son avenir, mais pendant un temps quotidien et pendant la plus

grande partie du temps de la construction de l'enfant en adulte, le parent est rendu totalement impuissant, il cesse d'être parent. Dans le même temps, l'école se défend d'avoir le moindre rôle éducatif : « *nous ne sommes pas des éducateurs !* »

Cette impuissance parentale (ou la toute puissance de l'école) n'est pas une vue de l'esprit. On la voit se matérialiser tous les jours quand on voit la file de parents attendant sur le trottoir que les grilles s'ouvrent pour libérer des élèves qui vont redevenir enfants ou adolescents.

L'école est bien un ghetto où même les parents ne peuvent pénétrer et ne peuvent alors qu'y abandonner leur progéniture. Sur le plan psychologique, ce problème d'abandon n'est pas à prendre à la légère, même s'il s'atténuera et disparaîtra au fur et à mesure que l'enfant grandira et deviendra autonome. On sait aujourd'hui l'importance de l'état sûr dans le développement cognitif.

L'école est bien une enclave quand elle ne permet pas le droit de regard, de questionnement, de critique, voire de proposition. Quand les agir et les pouvoirs de ses enseignants sur les enfants n'ont pas à être questionnés au nom d'une « liberté pédagogique » par ceux qui en sont de facto ses prisonniers et n'ont, eux, aucun choix.

L'école est bien un Etat dans l'Etat quand ceux qui y agissent n'ont aucun compte à rendre à ceux qui sont de fait condamnés à y laisser une partie d'eux-mêmes, leurs enfants.

Il y a bien des dispositions dans l'institution scolaire pour « faire une place aux parents ». Ce sont les conseils d'école, les conseils de classe, les conseils d'administration des établissements. Ces dispositions bien qu'apparemment démocratiques dans les textes qui les instaurent n'en sont le plus souvent qu'une parodie, et souvent aussi par la faute des parents qui y occupent une position. Ces derniers qui devraient y représenter leurs pairs n'y représentent qu'eux-mêmes. On ne peut trop leur en vouloir : pour une fois qu'ils peuvent pénétrer dans les lieux sacrés, savoir ce que font leurs propres enfants, pourquoi aller ennuyer l'établissement par des questions trop incongrues ou subversives qui risqueraient de porter tort... à leur descendance ? Ils se comportent rarement avec les pouvoirs, les droits et les devoirs que confère le fait d'être un représentant élu. Souvent, ils les ignorent. Et puis, si leur parole peut être écoutée et même sollicitée quand il s'agit de ce qui est annexe à l'école, la cantine, les manuels en mauvais état, le voyage scolaire, parler de pédagogie, donc de l'école, y est tabou. C'est interdit, bien qu'il soit difficile de trouver cette interdiction explicite dans les textes. Dans ces instances, les parents y sont encore dans les mêmes postures que... les élèves ! Jusque dans les associations de parents où là rien ne les empêche de s'affirmer comme parents vis-à-vis de l'école, on s'interdit de parler religion, politique... et de pédagogie ! L'état contre nature de « parent d'élève » est intégré par les parents, on les a fortement aidés à l'intégrer, comme il fallait bien que les esclaves intègrent leur état d'esclave. Tous les systèmes institués ne peuvent fonctionner sans l'intériorisation parfaite du système par chacun.

L'impuissance conduit ou à la complicité, à la soumission inconditionnelle, ou à la rébellion, aux exactions. La totalité des affaires d'agressions verbales ou physiques d'enseignants par des parents ayant « pété les plombs », si elle ne s'excuse pas s'explique par contre parfaitement.

Le parent est condamné par rapport à l'école à être ou un soumis passif, ou un emmerdeur.

Bien sûr tout cela n'est pas pris comme tel par bon nombre de parents. Il faut dire aussi que si l'école permettait à chacun de s'y impliquer comme parent, de choisir l'école où alors il pourrait « confier » son enfant, cela induirait aussi la coresponsabilité, donc une prise de risque. Le non-choix de l'école et le silence arrangent tout le monde. Cela permet les accusations réciproques, le défaussement réciproque, de proclamer réciproquement son... irresponsabilité. C'est la faute aux parents, c'est la faute à l'école...

quand ce n'est pas par un ironique retour la faute à Rousseau et à Voltaire comme actuellement.

Il est certain que beaucoup dans le système éducatif essaie d'atténuer cet état de fait. Il est évident que rester dans les accusations réciproques ne résout en rien un problème. Que l'on soit dans les pédagogies traditionnelles mais surtout dans les pédagogies modernes, l'amélioration de la relation parent/école est bien un souci de longue date, sans que celle-ci ne puisse jamais devenir facile et pérenne. On essaie en quelque sorte d'améliorer la carburation d'un moteur sans rien changer à la conception du moteur qui hoquète de plus en plus.

On connaît les arguments qui font tenir soigneusement le parent à l'écart de l'école. Le premier est le plus curieux : « *On ne va pas se mêler de ce que fait le mécanicien qui répare votre voiture ! A chacun son métier et les poules seront bien gardées !* ». Certes ! Mais, lorsqu'une voiture est en panne, il y a une cause à cette panne, le fonctionnement de toutes les voitures du même modèle étant rigoureusement identique, tous les mécaniciens compétents trouveront la même cause et la répareront de la même façon. Ils rendront la voiture en état de marche. S'ils ne le font pas, vous changez de mécanicien. Peut-on affirmer que tous les enseignants rendront tous les enfants dans l'état et les délais successifs précisés dans des cahiers des charges dont les auteurs ne sont même pas ceux qui leur laissent de gré ou de force les « objets » à opérer ? Cet argument en lui-même démolit le professionnalisme de ceux qui s'en targuent.

Le second est plus conforme à la logique de la chaîne scolaire. « *S'il fallait tenir compte des uns et des autres, tout deviendrait ingérable* ». Tel qu'est le système scolaire, ce n'est pas faux.

Il n'empêche que plus les parents sont attachés à leurs enfants, à leur devenir, plus ils s'en préoccupent (ce qui est le cas depuis une trentaine d'années et démontré par de nombreuses études sociologiques), et plus ils sont un problème pour l'école et plus l'école est un problème pour eux. Les incantations à la confiance n'ont pas plus de sens que les incantations à la confiance... aux marchés !

Comme souvent le problème n'est pas là où on le situe. Le problème c'est celui des fondements de l'acte éducatif, du système éducatif et de ses finalités. Celui de sa conception. Tous les problèmes actuels de l'école sont produits par le système lui-même et sont insolubles dans ce système (l'échec scolaire et sa notion, l'évaluation, le redoublement, les rythmes physiologiques et cognitifs de l'enfant, la violence à mettre en relation avec la violence institutionnelle, etc.)

Dans une école du 3^{ème} type le parent n'est pas un problème, il est une des données principales de la problématique de la construction de l'enfant en adulte social autonome. Mais nous ne sommes plus alors dans le paradigme de la transmission des savoirs mais dans celui de la construction des langages, et le terme de langages n'a lui-même plus le même sens. Nous n'avons pas la prétention de détenir la vérité. Mais nous avons démontré à la suite de beaucoup d'autres qu'en modifiant les bases conceptuelles de l'acte éducatif ou plus simplement en tenant compte de ce que l'on sait aujourd'hui sur les processus d'apprentissage et leurs conditions, tous les problèmes actuels de l'école disparaissent.

Bernard COLLOT

(1) Je force volontairement le trait : les REAAP (réseaux d'aide et d'appui à la parentalité) ne sont évidemment pas des camps de rééducation et je sais pour y être souvent intervenu l'honnêteté et la pluralité du travail qui y est effectué. Il n'empêche que dans l'arsenal juridique, il peut être donné aux « mauvais parents » le choix entre une sanction (suspension des allocations) et un « stage » de parentalité. D'autre part, « l'éducation des parents » est explicitement promue dans les récentes circulaires de l'EN.

Sur le même sujet

In « l'école de la simplicité » (<http://pagesperso-orange.fr/b.collot/b.collot/simplexite.pdf>) pages 235 à 266

Coéducation et parentalités partielles (<http://pagesperso-orange.fr/b.collot/b.collot/coeducation2.pdf>)

De parent d'enfant à parent d'élève (<http://b.collot.pagesperso-orange.fr/b.collot/De%20parent-a-parent-d-eleve4.pdf>)

La coéducation, une affaire de pouvoirs et d'espaces (<http://b.collot.pagesperso-orange.fr/b.collot/coeducation-lyon.pdf>)